



Rapport d'orientations budgétaires 2020

**Un budget sincère, dynamique, maîtrisé,
au service des ambitions de la Ville**

Conseil municipal du 13 janvier 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION :	4
« UN BUDGET SINCÈRE, DYNAMIQUE, MAÎTRISÉ, AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA VILLE ».....	4
LA CONJONCTURE ECONOMIQUE	6
1. Le contexte économique et financier.....	6
1.1 Une hypothèse de croissance de 1,3 % pour 2020	6
1.2 La demande mondiale adressée à la France ralentirait en 2019 puis se redresserait en 2020	7
1.3 Le pouvoir d'achat serait très dynamique.....	7
1.4 L'investissement des entreprises resterait soutenu	8
1.5 L'emploi total devrait encore croître en 2020	8
1.6 Une inflation prévue à 1,0 %	8
2. Le contexte financier des collectivités locales.....	9
LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE	11
1. Une capacité d'autofinancement stable qui traduit une maîtrise de la gestion.....	11
2. Une dette sans emprunt toxique	11
2.1 Composition de la dette	11
2.2 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER	12
3. La capacité de désendettement de la Ville est « saine »	13

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 EN COHERENCE AVEC LA PROSPECTIVE ELABOREE EN 2015.....	14
1. L'examen de la prospective financière.....	14
2. La présentation du plan pluriannuel d'investissements	16
3. Des recettes de fonctionnement en augmentation de 1,2 % à périmètre comparable	17
3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées.....	17
3.2 Des subventions institutionnelles maintenues	18
3.3 Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire.....	18
3.4 Les produits des services en augmentation de 1,9 % à périmètre comparable	19
3.5 Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014	19
4. Des dépenses de fonctionnement en évolution de 0,8 %.....	20
5. Les recettes d'investissement	22
5.1 Un autofinancement préservé	22
5.2 Les dotations et subventions d'investissement	22
5.3 Un encours de dette inférieur à celui de la strate.....	23
5.4 Un ratio de désendettement satisfaisant.....	24
6. Un volume d'investissements de 12,2 millions d'euros	24
6.1 Les dépenses liées aux projets structurants : 604 618 euros.....	25
6.2 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 2 902 410 euros	26
6.3 Les espaces communaux extérieurs : 1 419 000 euros	26
6.4 La politique foncière : 1 500 000 euros	26
6.5 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 2 243 840 euros.....	26
6.6 L'espace public transféré à la Métropole : 3 500 000 euros HT (soit 4 200 000 euros TTC).....	27
CONCLUSION.....	28

INTRODUCTION :

« UN BUDGET SINCÈRE, DYNAMIQUE, MAÎTRISÉ, AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA VILLE »

Ce budget, même s'il peut être considéré comme un budget de transition puisque c'est le dernier de la mandature et que les élections municipales auront lieu en mars prochain, propose un volume d'investissements conséquent (12 millions d'euros) dans le respect de nos engagements : pas d'augmentation des taux d'imposition et un recours à l'emprunt maîtrisé orienté vers les investissements nécessaires pour notre Ville.

Cette équation est possible grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui sont prévues en 2020, en hausse de moins de 1 %, en y incluant les dépenses de personnel et pourtant la qualité de nos services publics sera préservée et le soutien aux associations encore renforcé cette année.

Ainsi, Joué-lès-Tours s'inscrit vertueusement dans les contraintes fixées par l'État pour les collectivités de plus de 80 000 habitants, puisque leurs dépenses de fonctionnement sont plafonnées à +1,2 % (dispositif de Cahors).

L'investissement reste élevé avec une orientation très forte sur l'entretien du patrimoine bâti, et sur la qualité de l'espace public (voirie et espaces verts), sans sacrifier les dépenses concernant les équipements et le matériel.

L'endettement croît modérément sans obérer les capacités financières de la Ville. Les indicateurs que sont le niveau de dette par habitant et la capacité de désendettement en témoignent.

Les taux d'emprunt moyen sont historiquement les plus bas : 1,10 % sur 18 ans, alors que l'inflation a progressé en 2018 de 1,8 %. Il faut profiter de cette conjoncture favorable pour « doper » l'investissement local tout en restant dans le cadre de notre prospective financière mise en place dès le vote du premier budget de cette mandature.

Alors, certes c'est un budget de transition, mais qui permet d'accompagner notre Ville dans la trajectoire de développement et d'embellissement dans laquelle nous l'avons inscrite.

Le Maire,
Deuxième Vice-Président
de Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

1. Le contexte économique et financier

Il est important au moment où s'échafaudent des hypothèses de travail pour construire le budget de repérer quelles sont les grandes tendances de l'environnement financier et économique dans lesquelles le débat sur les orientations budgétaires des collectivités s'inscrit.

1.1 Une hypothèse de croissance de 1,3 % pour 2020

Pour l'année 2020, le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance de 1,30 % (permettant de prévoir les recettes fiscales et d'évaluer le PIB en valeur à 2 479,5 Md€ afin de calculer le taux de déficit public). Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2019 a été ramené à 1,40 %. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime que la prévision de croissance du gouvernement est atteignable pour 2019 et plausible pour 2020. Il souligne que cette prévision ne prend pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord et ses conséquences sur la croissance française. Par ailleurs, les mouvements de grève liés à la réforme des retraites devraient amputer le quatrième trimestre 2019 entre 0,1 et 0,3 % de croissance et devraient peser quelques dixièmes de points sur le 1^{er} trimestre 2020. Cependant, la croissance française devrait tenir. Si les mouvements perdurent, ils fragiliseraient la confiance des ménages et l'attractivité internationale du pays.

La France devrait atteindre son objectif de déficit nominal, c'est-à-dire celui tenant compte des effets de cycle, qui devrait passer de 2,5 % du PIB en 2018, à 3,1% du PIB en 2019 avant de retourner à 2,2 % en 2020, grâce à des efforts de baisses des dépenses, une conjoncture bien plus dynamique depuis 2016 et un niveau de taux d'intérêt au plus bas. Mais le déficit structurel devrait lui stagner à 2,2 % du PIB en 2019 et en 2020. Soit à peine mieux qu'en 2018, où il atteignait 2,3 % du PIB. Un niveau bien supérieur à celui auquel le gouvernement s'était engagé en vue de la réalisation des objectifs budgétaires à moyen terme (OMT), en début de quinquennat. La loi de programmation des finances publiques prévoyait effectivement qu'il soit ramené à 0,8 % du PIB en 2022. Selon le Haut Conseil, le gouvernement serait très loin du compte, puisqu'après avoir dépassé son engagement de 0,1 point l'an dernier, il devrait cette année s'en écarter de 0,3 point.

1.2 La demande mondiale adressée à la France ralentirait en 2019 puis se redresserait en 2020

Après une évolution soutenue en 2018 (+4,5 %), le commerce mondial ralentirait fortement en 2019 (+1,8%) dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de protectionnisme accru, puis se redresserait en 2020 (+2,8%), bénéficiant d'une reprise modeste des échanges chinois et du rebond de la Turquie. La demande mondiale adressée à la France suivrait la même évolution : elle ralentirait en 2019 (à +2,0% après +3,8% en 2018) puis se redresserait en 2020 (à +2,6%). Les aléas entourant ces prévisions se sont accrus ces derniers mois. Ils concernent en particulier les enjeux liés au Brexit et aux risques associés à un no-deal, l'évolution des tensions commerciales, qui se sont exacerbées cet été, l'ampleur du redémarrage de l'industrie européenne, la possibilité d'un ralentissement en Chine plus prononcé, un moindre rebond en Turquie, l'orientation des politiques économiques (Italie, Etats-Unis) ou encore les tensions géopolitiques au Moyen-Orient (pétrole).

1.3 Le pouvoir d'achat serait très dynamique

Le pouvoir d'achat accélérerait fortement en 2019, à +2,0 %, un rythme de croissance inégalé depuis 2007, et resterait dynamique en 2020, progressant à un rythme proche de l'activité, à + 1,2 %. Les revenus d'activité des ménages seraient en premier lieu portés par un emploi très dynamique, en particulier en 2019, et par des salaires robustes. En 2019 et 2020, le revenu des ménages bénéficierait en outre des mesures d'allègement fiscal et de revalorisation de certaines prestations ciblées. En 2019, la très nette accélération du pouvoir d'achat s'explique par la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation, l'effet en année pleine des baisses de cotisations et les mesures d'urgence économiques et sociales (annulation de la hausse de 1,7 point de la CSG pour les retraites de moins de 2 000 € nets mensuels, désocialisation et défiscalisation des heures supplémentaires, revalorisation de la prime d'activité, mise en place d'une prime exceptionnelle non soumise aux prélèvements obligatoires). En 2020, le pouvoir d'achat bénéficierait des mesures annoncées le 25 avril 2019 (baisse de l'impôt sur le revenu et réindexation des pensions de moins de 2 000 € / mois, pérennisation de la prime exceptionnelle), en plus de la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation décidée en début de quinquennat. La consommation des ménages accélérerait en 2019 (+1,2% après 0,9%) mais resterait en deçà du pouvoir d'achat (+2,0%) : les ménages réagiraient de manière progressive à la très forte accélération de leur pouvoir d'achat induite par les mesures de soutien au revenu des ménages. En 2020, la consommation des ménages gagnerait de la vigueur (+1,5%), les gains passés et présents de pouvoir d'achat se matérialisant progressivement dans la consommation. Il convient bien entendu de rester vigilant sur les impacts des grèves liées à la réforme des retraites.

1.4 L'investissement des entreprises resterait soutenu

L'investissement hors construction des entreprises s'est montré particulièrement résilient en 2018 et au premier semestre 2019, durant lequel l'investissement des entreprises a progressé à un rythme rapide. En termes sectoriels, sur les années récentes, l'investissement a été soutenu par le fort dynamisme de l'investissement en services, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication. En prévision, l'investissement des entreprises resterait dynamique dans le contexte des réformes structurelles de soutien à l'investissement et de taux d'intérêt particulièrement bas. Au second semestre 2019, l'investissement maintiendrait son dynamisme, dans la mesure où les enquêtes conjoncturelles conservent un niveau élevé. Au total en 2019, la croissance de l'investissement devrait s'établir à +3,5% après 4,0 % en 2018. En 2020, l'investissement des entreprises entamerait une normalisation progressive (à +3,1 %) dans le contexte d'une croissance résiliente et de taux d'intérêt très bas. Le taux d'investissement total des sociétés non financières continuerait à croître pour s'établir à 24,7% de la valeur ajoutée en 2020 (après 24,1% en 2018 et 24,5 % en 2019).

1.5 L'emploi total devrait encore croître en 2020

Pour déterminer les évolutions de certains prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu), est retenue une augmentation de l'emploi total se ralentissant pourtant par rapport aux 3 années précédentes en raison du fléchissement de la croissance (+ 280 000 créations nettes en 2017, + 245 000 en 2018, + 250 000 en 2019 et + 180 000 en 2020) et de la masse salariale du secteur marchand (+2,8% en 2020 contre 3,3 % en 2019).

1.6 Une inflation prévue à 1,0 %

Pour participer à la prévision des recettes (taxe sur la valeur ajoutée) et des dépenses (prestations indexées), la loi de Finances pour 2020 a retenu une hypothèse d'inflation (hors tabac) de 1,0 % (révisée à 1,00 % pour 2019, elle a été de 1,6 % pour 2018 et 1% pour 2017). Le Haut Conseil considère que les prévisions d'inflation retenues pour 2019 et 2020 sont raisonnables.

2. Le contexte financier des collectivités locales

La loi de finances pour 2020 fixe le montant de la DGF à 26 801 millions d'euros, en diminution de 7,3 millions d'euros par rapport à 2019. A périmètre constant la DGF est stable. L'évolution des prix hors tabac pour 2020 étant estimée à 1,0 %, la DGF continue de diminuer. Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. Ainsi, l'augmentation minimale de la DSU et de la DSR pour 2020 sera identique à celle de 2019 soit + 90 millions chacune, financés exclusivement par redéploiement interne.

Tout le dispositif de suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales est organisé dans la loi de finances pour 2020, complétant et amendant la loi de finances pour 2018. 80 % des contribuables (les moins aisés) ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % restants, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fera en 3 ans (2020, 2021 et 2022). En 2023, la taxe d'habitation ne sera plus qu'une imposition locale sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, les communes et les EPCI n'ont pas la possibilité de fixer leur taux de taxe d'habitation qui est gelé à son niveau 2019 et l'actualisation forfaitaire des bases prévue pour le calcul de la taxe d'habitation est remplacée par un coefficient fixé à 1,009 pour les seules résidences principales. En revanche, l'éventuelle augmentation physique des bases est acquise.

A compter de 2021, les communes et les groupements ne perçoivent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, ni les compensations d'exonérations qui peuvent s'y rattacher et les départements perdent le foncier bâti et les compensations qui s'y rattachent. Quant aux Régions, elles perdent la fraction des frais de gestion sur la taxe d'habitation des résidences principales qui leur était affectée. En compensation de la disparition de la taxe d'habitation communale, les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe sur le foncier bâti des départements, y compris les compensations. Les communes retrouvent leur pouvoir de taux mais ne peuvent délibérer en matière d'exonération de foncier bâti. L'affectation du foncier bâti n'étant pas strictement équivalente à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un mécanisme de coefficient correcteur est mis en place, permettant une compensation à l'euro près sur la base du taux d'imposition 2017.

En 2022, les communes et les EPCI peuvent à nouveau délibérer en matière d'exonération et d'abattement au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et, en 2023, ils retrouvent l'ensemble de leurs prérogatives en matière d'exonération et de taux. C'est ainsi que les communes et

les EPCI peuvent à nouveau faire varier, sous réserve du respect des nouvelles règles de lien entre les taux, les taux de la taxe d'habitation, devenues « sur les résidences secondaires » et qu'ils peuvent prendre des délibérations applicables en matière d'imposition des logements vacants.

Pour mémoire, le produit total de la taxe d'habitation s'est élevé à 10 417 183 euros en 2019 pour la Ville.

LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE

1. Une capacité d'autofinancement stable qui traduit une maîtrise de la gestion

C'est un indicateur essentiel pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Quand on se reporte à la prospective, on voit que maintenir l'épargne nette à environ 1,7 million d'euros est possible à condition de continuer à prendre des mesures très volontaristes pour maîtriser les dépenses en neutralisant l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement.

2. Une dette sans emprunt toxique

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, à compter de l'exercice 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit fournir aux élus les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

2.1 Composition de la dette

Capital restant dû au 31/12/2018	Capital restant dû au 31/12/2019	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen
23 797 362	31 039 164	87,3%	12,7%	1,6%*

* Pour mémoire, le taux moyen pour la part variable de la dette est de 0,73%

2.2 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

La charte GISSLER a pour objectif d'analyser les risques pris par les collectivités territoriales au regard de la nature des taux d'intérêts. Cette charte classe les emprunts de la façon suivante :

Indices sous-jacents : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)

1. Indices zone euro
2. Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3. Écarts d'indices zone euro
4. Indices hors zone euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5. Écart d'indices hors zone euro
6. Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)

Structures : classement de A (risque faible) à F (risque élevé)

- A. Taux fixe ou variable simple
- B. Barrière simple. Pas d'effet de levier
- C. Option d'échange (swaption)
- D. Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E. Multiplicateur jusqu'à 5
- F. Autres types de structures

	A1		B1		TOTAL	
Budget consolidé	31 039 164	100,00%	-	0,00%	31 039 164	100,00%

La totalité de la dette de la Ville est classée sans risque avec le code optimal A1.

3. La capacité de désendettement de la Ville est « saine »

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse au travers du ratio de Klopfer qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les normes de ce ratio sont les suivantes :

- jusqu'à 8 ans : situation saine
- entre 8 et 11 ans : situation bonne
- entre 11 et 15 ans : situation mauvaise
- supérieur à 15 ans : situation très mauvaise

La situation consolidée de Joué-lès-Tours est la suivante :

	Ratio Klopfer en années 31/12/2018
Budget principal	4,7

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 EN COHERENCE AVEC LA PROSPECTIVE ELABOREE EN 2015

On ne peut définir sérieusement les orientations budgétaires d'un exercice, sans les inscrire dans une perspective à court et moyen terme. Une meilleure visibilité, une plus grande transparence sont indispensables pour le pilotage de l'action publique.

C'est pourquoi, deux outils ont été mis en place : une prospective et un plan pluriannuel d'investissements, avant même que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ne demande que soient présentés les engagements pluriannuels. En effet, lors du débat d'orientations budgétaires de 2015, avaient déjà été élaborés le modèle financier et le premier plan pluriannuel d'investissements.

Depuis, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 (le II de l'article 13) du 22 janvier 2018 (JO du 23 janvier 2018) prévoit des dispositions nouvelles qui viennent s'ajouter aux modalités d'élaboration et de présentation du ROB. Ainsi, dorénavant, chaque collectivité concernée devra présenter ses objectifs concernant :

- 1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

1. L'examen de la prospective financière

Pour le budget de la Ville consolidé (budget principal et budget annexe RAC), la prospective a pour vocation d'arrêter une stratégie financière en fonction des différentes variables que l'on souhaite actionner et ainsi définir le volume d'investissement réalisable. Le tableau ci-dessous montre qu'en figeant les taux d'imposition et en contenant l'évolution des dépenses de personnel et des charges à caractère général à +0,5% pour le budget principal, nous pouvons réaliser un investissement annuel de 10 millions d'euros jusqu'en 2024.

PROSPECTIVE FINANCIERE BUDGET VILLE ET RAC

FONCTIONNEMENT

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prév.	CA 2020 prév.	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.
Dotations et participations	11 822 076	10 451 218	10 671 308	10 492 623	11 740 192	11 806 360	11 885 456	11 882 352	11 884 018	11 874 782
Impôts et taxes	31 368 886	31 738 802	29 780 907	29 983 077	30 363 711	30 709 931	31 071 327	31 405 409	31 760 099	32 118 890
Evolution des taux d'imposition	0,0%									
Autres produits de fonctionnement	3 956 706	4 226 101	5 344 906	4 391 853	5 175 029	4 810 862	4 762 720	4 803 328	4 844 347	4 885 673
Produits de fonctionnement	47 147 668	46 416 121	45 797 121	44 867 553	47 278 932	47 327 153	47 719 503	48 091 089	48 488 464	48 879 345
Charges de fonctionnement	38 954 582	39 578 333	39 183 433	39 283 759	42 357 384	42 042 295	42 227 187	42 413 028	42 599 799	42 787 503
dont dépenses RH	24 087 175	24 774 520	24 006 646	24 480 013	28 236 635	28 697 846	28 839 112	28 981 085	29 123 768	29 267 164
Annuité de dette	3 092 385	3 214 836	2 979 533	2 949 061	3 193 000	3 535 300	3 803 643	3 992 495	4 176 304	4 407 564
Charges de fonctionnement larges	42 046 967	42 793 169	42 162 966	42 232 820	45 550 384	45 577 595	46 030 830	46 405 523	46 776 103	47 195 067
Epargne nette	5 100 700	3 622 952	3 634 156	2 634 733	1 728 548	1 749 558	1 688 673	1 685 566	1 712 361	1 684 278

INVESTISSEMENT

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prév.	CA 2020 prév.	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.
Recettes d'investissement hors emprunt	6 310 949	4 544 222	2 078 677	3 611 535	4 967 933	4 383 263	2 881 376	2 881 376	2 881 376	2 881 376
Mobilisation du fonds de roulement	-1 723 860	-533 457	2 826 589	499 132	3 319 122	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Emprunt	5 192 000	1 200 000	3 653 000	6 052 987	10 000 000	5 366 833	4 756 738	4 759 845	4 733 050	4 761 133
Recettes d'investissement	9 779 089	5 210 765	8 558 266	10 163 654	18 287 055	10 450 096	8 338 114	8 341 221	8 314 426	8 342 509
Dépenses d'investissement	14 879 789	8 833 716	12 192 421	12 798 387	20 015 603	12 199 654	10 026 787	10 026 787	10 026 787	10 026 787
Besoin de financement de l'investissement	-5 100 700	-3 622 952	-3 634 156	-2 634 733	-1 728 548	-1 749 558	-1 688 673	-1 685 566	-1 712 361	-1 684 278
Equilibre	0									

Pour mémoire

Emprunt	5 192 000	1 200 000	3 653 000	6 052 987	10 000 000	5 366 833	4 756 738	4 759 845	4 733 050	4 761 133
- Remboursement emprunt	-2 532 809	-2 721 413	-2 554 448	-2 521 724	-2 756 000	-3 066 500	-3 329 145	-3 509 813	-3 685 691	-3 906 862
= Recours à l'emprunt net	2 659 191	-1 521 413	1 098 552	3 531 263	7 244 000	2 300 333	1 427 593	1 250 032	1 047 359	854 271
Ratio de désendettement	2,7	3,0	3,3	4,6	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,8
Fonds de roulement au 31/12	6 255 163	6 788 620	4 518 254	4 019 122	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

2. La présentation du plan pluriannuel d'investissements (budget Ville et RAC)

Il a pour objectif de définir la nature des investissements, leur volume et leur planification.

	2020	2021	2022	2023	2024
Projets	605	-	-	-	-
Accueil de loisirs La Borde	50	-	-	-	-
Gymnases Sud	555	-	-	-	-
Entretien du patrimoine bâti	2 902	2 000	2 000	2 000	2 000
Espaces communaux extérieurs	1 419	1 000	1 000	1 000	1 000
Politique foncière	1 500				
Modernisation des équipements matériels	2 271	1 027	1 027	1 027	1 027
Attribution de compensation d'investissement TMVL	1 700				
Fonds de concours TMVL	1 800	-	-	-	-
Disponible pour de nouveaux projets	-	2 797	2 797	2 797	2 797
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 197	10 024	10 024	10 024	10 024
Divers	3	3	3	3	3
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	12 200	10 027	10 027	10 027	10 027

3. Des recettes de fonctionnement en augmentation de 1,2 % à périmètre comparable

En 2020, les recettes de la Ville augmenteront de 0,8 %. A périmètre comparable, c'est-à-dire après retraitement de l'échéance de la convention de coopération avec Tours Métropole Val de Loire, les recettes sont en augmentation de 1,2 %.

3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées

La Ville prévoit au total une baisse de -0,1 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit - 6,8 milliers d'euros décomposée en une baisse de -1,4 % de la Dotation Forfaitaire (DF), une augmentation de 5,9 % de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et une baisse de 10 % de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ci-dessous une synthèse des prévisions sur les composantes de la DGF :

PRINCIPALES DOTATIONS ETAT	Notifié 2019	BP 2020	%
Dotation forfaitaire	4 936 301	4 869 160	-1,4%
Dotation de solidarité urbaine	1 533 146	1 623 295	5,9%
Dotation nationale de péréquation	297 733	267 960	-10,0%
Total DGF	6 767 180	6 760 415	-0,1%

Cependant, la baisse de la DGF (dotation forfaitaire) au titre de la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques aura représenté un manque à gagner cumulé de 13,6 millions d'euros d'autofinancement sur les exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 soit 112 % des dépenses d'équipement 2020 prévues pour la Ville.

Par ailleurs, la Ville prévoit pour 2020 que les compensations fiscales provenant de l'Etat augmenteront de 7,4 %. Ces dernières sont calculées à partir des bases d'imposition exonérées par l'Etat en 2019 et notifiées à la Ville.

COMPENSATIONS FISCALES	Notifié 2019	BP 2020	%
Allocation compensatrice de la taxe d'habitation	1 345 571	1 451 360	7,9%
Allocation compensatrice de la taxe foncière	89 287	89 035	-0,3%
TOTAL	1 434 858	1 540 395	7,4%

3.2 Des subventions institutionnelles maintenues

Dans un contexte de baisse de marges de manœuvres financières, le Conseil Départemental soumis par ailleurs au « dispositif de Cahors », participera à nouveau aux actions municipales pour un montant de 47 900 euros dont 43 500 euros au bénéfice de l'école de musique et 4 400 euros sur la participation aux « Années Joué ». La Ville prévoit par ailleurs 57 500 euros de la part du Conseil Départemental au titre de l'activité Petite Enfance récemment intégrée dans son budget.

Le Conseil Régional devrait maintenir sa participation aux « Années Joué » pour un montant à 18 500 euros identique à l'année 2019.

3.3 Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire

L'attribution de compensation 2020 est estimée à 7 573 800 euros dans le cadre du périmètre de Tours Métropole Val de Loire. La dotation de solidarité communautaire est estimée au même niveau que 2019, à savoir 643 695 euros.

Par ailleurs, le budget principal prévoit des participations de la part de Tours Métropole à hauteur de 902 785 euros (fonds de concours de droit commun, remboursement Bercelleries, forfait fonctionnement piscines,...). A noter qu'afin de contribuer au respect du dispositif de Cahors par TMVL limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 1, 2 %, la Ville a prévu de ne demander le versement du fonds de concours de droit commun de 566 900 euros qu'à 50 % en fonctionnement, les 50 % restants seront demandés en investissement. Ce qui ne modifie pas les marges de manœuvre pour la Ville, mais qui « facialement » font diminuer l'autofinancement d'autant.

3.4 Les produits des services en augmentation de 1,9 % à périmètre comparable

Les produits des services sont évalués à 3,615 millions d'euros en augmentation de 1,9 % par rapport au BP 2019 à périmètre comparable c'est-à-dire après neutralisation de l'impact de la fin de la convention de coopération avec TMVL. Cette neutralisation implique la déduction sur budget 2019 de 190 300 euros de recettes de refacturation à TMVL et de 190 300 euros de dépenses correspondant à des compétences transférées.

3.5 Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014

Conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe d'habitation à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti à 20,61%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti à 50,44%

Toutefois, les hypothèses d'évolution prévisionnelle des bases de fiscalité, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat, sont de 1,4 % pour la taxe d'habitation, 1,8 % pour la taxe foncière sur le bâti et 1,2 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

L'évolution du produit fiscal dépendra donc de la seule évolution nominale et physique des bases d'imposition.

4. Des dépenses de fonctionnement en évolution de 0,8 %

Notre objectif demeure le même dans ce domaine : rationaliser et optimiser le fonctionnement des services tout en maintenant la qualité du service public.

Les dépenses de fonctionnement après prise en compte de l'impact de la fin de la convention de coopération avec TMVL sont contenues à 0,8 % par rapport au BP 2019 sur le budget principal (augmentation de 0,4 % avant retraitement).

Les principaux postes évolueraient de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** sont en baisse par rapport au BP 2019 de - 0,2 % à périmètre comparable c'est-à-dire après neutralisation de l'impact de la fin de la convention de coopération avec TMVL. Cette neutralisation implique la déduction sur budget 2019 de 190 300 euros de recettes de refacturation à TMVL et de 190 300 euros de dépenses correspondant à des compétences transférées.
- **Les charges d'intérêts d'emprunt et de ligne de trésorerie** seraient valorisés en évolution de 4,6 % par rapport au BP 2019 (du fait des nouveaux emprunts).
Elles représenteraient 483 300 euros.
- **le budget consacré aux ressources humaines est en légère augmentation de 1,7 % par rapport au BP 2019.**

En effet, 2020 sera l'année de la mise en place de la première étape du RIFSEEP, nouvel outil indemnitaire de référence pour les agents communaux valorisé à 100 000 euros.

Le budget intègre également l'évolution naturelle de la masse salariale (Glissement Vieillesse Technicité ou GVT) et les mesures réglementaires (poursuite du dispositif relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ou P.P.C.R,...) à hauteur de 264 000 euros. Les crédits alloués aux promotions et avancements de carrière restent stables.

Systematiquement, nous analysons chaque situation de départ en retraite ou de mutation d'agents en reconsidérant les missions mais également en tenant compte des souhaits d'évolution de nos agents. C'est ainsi que le développement de la mobilité interne permet de pourvoir de nombreux postes au sein de la collectivité, sans impacter le budget ressources humaines.

Une démarche est également engagée autour de l'absentéisme afin de contenir au maximum son évolution.

- Par ailleurs, **le soutien aux associations** (subventions) **sera renforcé**. En effet, le budget des subventions aux associations est proposé avec une augmentation de 1% (soit un total de 1 491 705 euros).
- En ce qui concerne la participation du budget principal de la Ville aux autres budgets, on notera que :
 - ⇒ la subvention au CCAS sera en augmentation de 3 % par rapport au BP 2019 et atteindra 637 480 euros afin d'accompagner le programme d'action sociale et les actions en faveur des personnes âgées.
 - ⇒ la subvention à la Régie Autonome Culturelle (Espace Malraux) serait de 529 080 euros, soit une diminution de 27 169 euros par rapport au BP 2019 reflétant la capacité de l'Espace Malraux à optimiser le financement de son exploitation. Le budget principal de la Ville intègre par ailleurs des recettes supplétives à hauteur de 526 090 euros (ressources humaines, frais divers) et des dépenses supplétives (ressources humaines et mises à disposition gratuites de salles) à hauteur de 323 760 euros.

5. Les recettes d'investissement

5.1 Un autofinancement préservé

L'autofinancement prévu au BP 2020 sera supérieur à 1,5 million d'euros, ce qui représente 41 euros par habitant, tout en rappelant que 50% du fonds de concours versé par Tours Métropole Val de Loire, soit 300 000 euros seront désormais affectés directement à l'investissement.

Ce montant permet de financer 19 % des dépenses prévisionnelles directes d'équipement.

5.2 Les dotations et subventions d'investissement

Les dotations pour 2020 sont estimées à 2,3 millions d'euros comprenant le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et la taxe d'aménagement partiellement reversée par Tours Métropole Val de Loire.

Les subventions d'investissement pour 2020 sont estimées à 1,3 million d'euros. Elles comprendraient notamment :

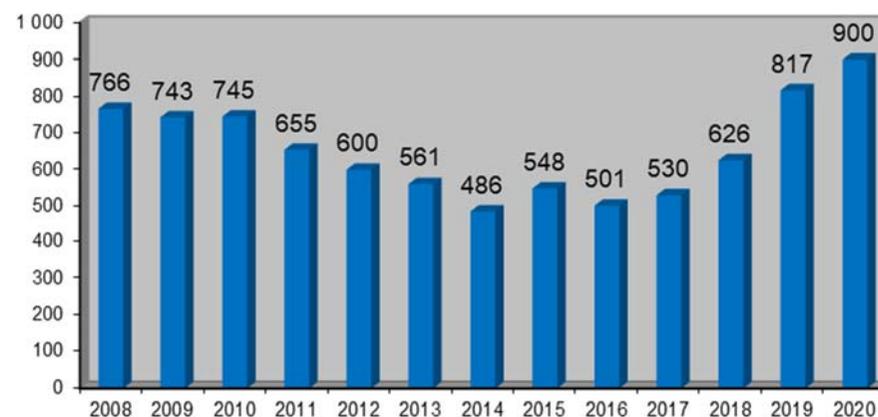
- 200 000 euros de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL 2019, 18 000 euros correspondant au versement de bonus écologiques sur l'acquisition de véhicules électriques,
- 555 000 euros de la part de la Région concernant la subvention du Contrat Régional de Solidarité territoriale (CRST) sur l'opération Gymnases Sud,
- 200 000 euros du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif F2D, 8 000 euros correspondant à l'aménagement des étangs de Narbonne et 2 000 euros au titre de la participation à l'acquisition d'instruments pour l'école de musique,
- 283 450 euros de TMVL au titre du versement du fonds de concours de droit commun à 50 % en investissement

5.3 Un encours de dette inférieur à celui de la strate

La Ville présente sur le budget principal, un recours à l'emprunt de 6,2 millions d'euros en 2020 avant compte administratif. L'encours de la dette représenterait alors 900 euros par habitant au 31 décembre 2020.

*Encours de la dette par habitant sur CA (en euros)
au 31 décembre (prévisions pour 2019 et 2020)*

	Encours de dette par habitant
Moyenne de la strate (20 000-50 000 hab TPU) au 31/12/2018	1 036
Joué-lès-Tours (au 31/12/2020)	900 euros



5.4 Un ratio de désendettement satisfaisant

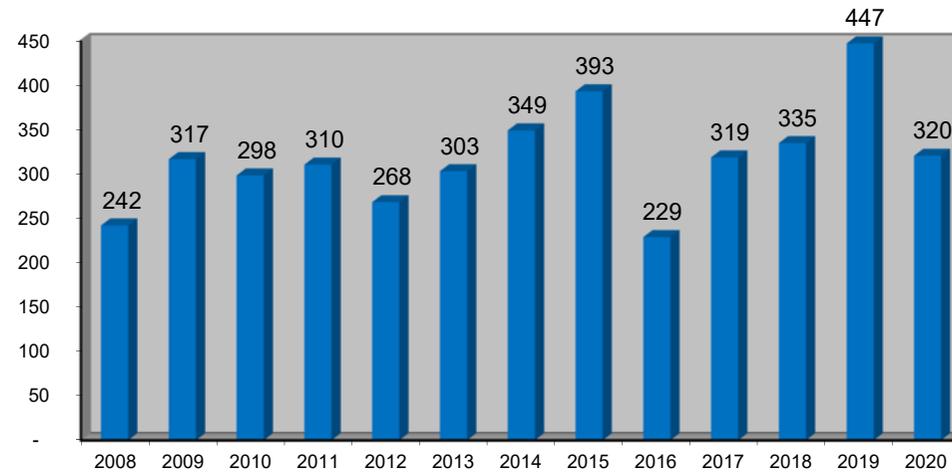
La Ville présenterait sur le budget principal, un ratio de désendettement (dit de Klopfer : encours de dette / épargne brute) à 7,4 années au 31 décembre 2020, contre 7,1 années au 31 décembre 2019. Jusqu'à 8 ans, la situation financière est considérée comme saine, d'autant que la Ville s'est dotée d'une réserve foncière depuis 2014 à hauteur de 9,3 millions d'euros. En outre, jusqu'à 11 ans, la situation financière est considérée comme bonne.

6. Un volume d'investissements de 12,2 millions d'euros

En 2020, la Ville proposera sur le budget principal une ouverture de crédits nouveaux de 12,2 millions d'euros d'investissements.

Les dépenses prévisionnelles d'équipement par habitant seraient ainsi de 320 euros pour 2020 soit 219 euros net (déduction faite des subventions d'équipement) pour une moyenne de la strate de 324 euros par habitant.

Dépenses d'équipement par habitant (en euros) sur CA (prévisions pour 2019 et 2020)



6.1 Les dépenses liées aux projets structurants : 604 618 euros

Au titre de ceux-ci on trouvera notamment :

- Les derniers crédits de paiement concernant les gymnases sud pour 554 854 euros,
- Les derniers crédits de paiement concernant a création du centre de loisirs La Borde pour 49 764 euros.

6.2 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 2 902 410 euros

L'effort de la Ville reste soutenu sur cette nature de dépenses. Trop souvent l'entretien du patrimoine est sacrifié pour des projets plus « visibles ». Et dans ce domaine, la Ville a du retard à rattraper.

C'est pourquoi la municipalité continue de réserver une partie importante de son budget pour ces travaux.

On peut citer la poursuite du programme de gros entretien sur les bâtiments scolaires et sportifs, les travaux de mise en valeur du patrimoine municipal, les travaux d'accessibilité, divers travaux de démolition, et une subvention à la RAC pour financer les investissements de l'Espace Malraux.

6.3 Les espaces communaux extérieurs : 1 419 000 euros

Sous cette dénomination, on entend les espaces publics qui n'ont pas été transférés à la Métropole au titre de la compétence « voirie, espaces verts, éclairage public ».

Pour illustrer la nature de ces dépenses, on peut citer la construction d'un mail sur l'ancien site de la Résidence Debrou, les travaux de voirie communale, les travaux d'aménagement du cimetière, les travaux de voirie des écoles municipales, l'entretien des aires de jeux et de sport...

6.4 La politique foncière : 1 500 000 euros

C'est une composante importante de la politique municipale qui permettra de mieux maîtriser le développement de la Ville.

6.5 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 2 243 840 euros

Dans cette thématique, on trouvera à la fois l'acquisition de logiciels, la poursuite de l'équipement en matériel de vidéo-protection, la modernisation de la flotte automobile, le renouvellement du mobilier pour la restauration scolaire...

6.6 L'espace public transféré à la Métropole : 3 500 000 euros HT (soit 4 200 000 euros TTC)

Cette année encore la Ville consacrera un effort très important sur les travaux de voirie, espaces verts et éclairage public puisqu'au-delà du versement de l'attribution de compensation annuelle à TMVL pour investissement de 1 700 000 euros HT, un fonds de concours supplémentaire de 1 800 000 euros HT est prévu.

CONCLUSION

Ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans la continuité de notre action pour développer notre Ville en faisant de l'investissement une priorité.

C'est important pour que les Jocondiens continuent à bénéficier d'une offre de services, culturelle et sportive, riche parce que très diversifiée.

C'est important que les Jocondiens continuent à bénéficier d'un cadre de vie qualitatif. L'obtention d'une « quatrième fleur » est venue récompenser nos efforts dans ce domaine.

L'investissement reste soutenu cette année. Malgré la perte sèche cumulée de 13.6 millions d'euros depuis 2014, la prospective met en exergue les marges de manœuvre futures, gage d'une politique d'investissement responsable.

Nous renouvelons dans ce budget nos souhaits de proximité et d'engagement au quotidien pour constituer et pérenniser le Joué-lès-Tours de demain.